

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges  
4, rue St-Jean-Baptiste  
Rivière-Trois-Pistoles  
(Québec) G0L 2E0



Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

## Avis public

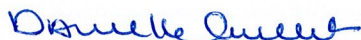
Avis public est donné qu'à la séance ordinaire qui a eu lieu le 15 novembre 2021 à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles, le règlement suivant a été adopté le :

« **Règlement n° 471 modifiant le règlement n° 455** »

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou par une demande d'une copie dudit règlement par courriel au [greffe@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:greffe@notredamedesneiges.qc.ca). De plus, celui-ci est mis dans le site web de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 14 décembre 2021.

Signé



Danielle Ouellet  
Adjointe au directeur général et greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : « **Règlement n° 471 modifiant le règlement n° 455** ».

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 14-12- 2021 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- sur le site WEB de la municipalité.

Entre 9h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 14-12 2021.

Signé



Danielle Ouellet  
Adjointe au directeur général et greffière

